

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Perchlorsäure 0,1 mol/l - 0,1 N Lösung in Butyldiglycol (ohne Einstellung)

Date de révision: 26.03.2024

Code du produit: 33552

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Perchlorsäure 0,1 mol/l - 0,1 N Lösung in Butyldiglycol (ohne Einstellung)

UFI: EMWY-226D-V00C-324U

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------------|----------------------------------|------------------------------|
| Société: | AnalytiChem GmbH ACD | |
| Rue: | Stempelstraße 6 | |
| Lieu: | D-47167 Duisburg | |
| Téléphone: | 0203/5194-0 | Téléfax: 0203/5194-290 |
| E-mail: | info@analytichem.de | |
| Interlocuteur: | Abteilung Produktsicherheit | Téléphone: 0203/5194-107/117 |
| E-mail: | produktsicherheit@analytichem.de | |
| Internet: | www.analytichem.de | |
| Service responsable: | Abteilung Produktsicherheit | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Perchlorsäure 0,1 mol/l - 0,1 N Lösung in Butyldiglycol (ohne Einstellung)

Date de révision: 26.03.2024

Code du produit: 33552

Page 2 de 13

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|-----------|---|--------------|------------------|--------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 112-34-5 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | | | 95 - < 100 % |
| | 203-961-6 | 603-096-00-8 | 01-2119475104-44 | |
| | Eye Irrit. 2; H319 | | | |
| 7601-90-3 | acide perchlorique | | | 1 - < 5 % |
| | 231-512-4 | 017-006-00-4 | | |
| | Flam. Liq. 3, Ox. Liq. 1, Skin Corr. 1A; H226 H271 H314 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|-----------|---|---------------------------|--------------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 112-34-5 | 203-961-6 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | 95 - < 100 % |
| | dermique: DL50 = 2764 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2410 mg/kg | | |
| 7601-90-3 | 231-512-4 | acide perchlorique | 1 - < 5 % |
| | par voie orale: DL50 = 200 - 2000 mg/kg Ox. Liq. 1; H271: >= 50 - 100 Ox. Liq. 2; H272: >= 0 - < 50 Skin Corr. 1A; H314: >= 50 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 10 - < 50 Skin Irrit. 2; H315: >= 1 - < 10 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 10 | | |

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Aucune donnée disponible

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Perchlorsäure 0,1 mol/l - 0,1 N Lösung in Butyldiglycol (ohne Einstellung)

Date de révision: 26.03.2024

Code du produit: 33552

Page 3 de 13

consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Dyspnée

Vertiges

Troubles gastro-intestinaux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂)

Mousse

Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone

En cas d'échauffement:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Perchlorsäure 0,1 mol/l - 0,1 N Lösung in Butyldiglycol (ohne Einstellung)

Date de révision: 26.03.2024

Code du produit: 33552

Page 4 de 13

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Matériel inadéquat pour récipients/installations:

Aluminium

Zinc

étain

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Perchlorsäure 0,1 mol/l - 0,1 N Lösung in Butyldiglycol (ohne Einstellung)

Date de révision: 26.03.2024

Code du produit: 33552

Page 5 de 13

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire.
température de stockage < 30°C
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|----------|---------------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 112-34-5 | 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol | 10 | 67,5 | | VME (8 h) | |
| | | 15 | 101,2 | | VLE (15 min) | |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|-----------|---------------------------------|-------------------|------------|-------------------------|
| 112-34-5 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | | | |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systemique | 67,5 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | local | 67,5 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, aigu | par inhalation | local | 101,2 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | dermique | systemique | 83 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | systemique | 40,5 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | local | 40,5 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, aigu | par inhalation | local | 60,7 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | dermique | systemique | 50 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale | systemique | 5 mg/kg p.c./jour |
| 7601-90-3 | acide perchlorique | | | |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale | systemique | 0,0167 mg/kg p.c./jour |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Perchlorsäure 0,1 mol/l - 0,1 N Lösung in Butyldiglycol (ohne Einstellung)

Date de révision: 26.03.2024

Code du produit: 33552

Page 6 de 13

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | Valeur |
|---|---------------------------|-------------|
| Milieu environnemental | | |
| 112-34-5 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | |
| Eau douce | | 1,1 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 11 mg/l |
| Eau de mer | | 0,11 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 4,4 mg/kg |
| Sédiment marin | | 0,44 mg/kg |
| Intoxication secondaire | | 56 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 200 mg/l |
| Sol | | 0,32 mg/kg |
| 7601-90-3 | acide perchlorique | |
| Eau douce | | 0,021 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 147 mg/l |
| Eau de mer | | 0,002 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 4,67 mg/kg |
| Sédiment marin | | 0,467 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 8,2 mg/l |
| Sol | | 0,021 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques
Écran de protection du visage

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains
Nom commercial du produit/désignation: KCL 730 Camatril® Velours
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm
Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau
Nom commercial du produit/désignation: KCL 730 Camatril® Velours
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm
Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Perchlorsäure 0,1 mol/l - 0,1 N Lösung in Butyldiglycol (ohne Einstellung)

Date de révision: 26.03.2024

Code du produit: 33552

Page 7 de 13

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.
Danger d'explosion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | incolore |
| Odeur: | sans odeur |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation: | -68 °C |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 231 °C |
| Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité: | 0,7 vol. % |
| Limite supérieure d'explosivité: | 5,3 vol. % |
| Point d'éclair: | 105 °C |
| Température d'auto-inflammation: | 225 °C |
| Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur: | acide |
| Viscosité cinématique: (à 20 °C) | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité: | Soluble dans: Eau |
| Solubilité dans d'autres solvants: | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité (à 20 °C): | 0,9606 g/cm³ |
| Densité apparente: | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Perchlorsäure 0,1 mol/l - 0,1 N Lösung in Butyldiglycol (ohne Einstellung)

Date de révision: 26.03.2024

Code du produit: 33552

Page 8 de 13

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

En cas d'échauffement:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenu

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

98,52%

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

(à 20 °C)

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

En cas d'une irruption d'air:

Formation de: Peroxydes

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant

Aluminium

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Aluminium

Métal léger

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peroxydes

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Perchlorsäure 0,1 mol/l - 0,1 N Lösung in Butyldiglycol (ohne Einstellung)

Date de révision: 26.03.2024

Code du produit: 33552

Page 9 de 13

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| N° CAS | Substance | | | | |
|-----------|---------------------------|-----------------------|--------|---------------------|--------------------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 112-34-5 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | | | | |
| | orale | DL50 2410 mg/kg | Souris | Study report (1981) | OECD Guideline 401 |
| | cutanée | DL50 2764 mg/kg | Lapin | Study report (1981) | OECD Guideline 402 |
| 7601-90-3 | acide perchlorique | | | | |
| | orale | DL50 200 - 2000 mg/kg | Rat | Study report (2003) | OECD Guideline 423 |

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

foie
reins

Information supplémentaire

Irritant
Dyspnée
Vertiges
Troubles gastro-intestinaux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Perchlorsäure 0,1 mol/l - 0,1 N Lösung in Butyldiglycol (ohne Einstellung)

Date de révision: 26.03.2024

Code du produit: 33552

Page 10 de 13

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

| N° CAS | Substance | | | | | |
|-----------|-----------------------------------|----------------------|-----------|---------------------------------|------------------------------|--------------------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 112-34-5 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l 1300 | 96 h | Lepomis macrochirus | J Haz Mat, 1, p303-18 (1977) | OECD Guideline 203 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l > 100 | 96 h | Desmodesmus subspicatus | Study report (1992) | OECD Guideline 201 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l > 100 | 48 h | Daphnia magna | Study report (1992) | EU Method C.2 |
| 7601-90-3 | acide perchlorique | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l 1470 | 96 h | Lepomis macrochirus | Publication (2004) | EPA OPPTS 850.1075 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l > 435,7 | 72 h | Pseudokirchneriella subcapitata | Study report (1998) | OECD Guideline 201 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l > 100 | 48 h | Daphnia magna | Study report (2004) | OECD Guideline 202 |
| | Toxicité bactérielle aiguë | CE50 mg/l () > 1000 | 0,5 h | Boue activée | Study report (1997) | ISO 8192 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|----------|---------------------------|---------|
| 112-34-5 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | 1 |

FBC

| N° CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|-----------|--------------------|-----------------|-------------|-----------------------|
| 7601-90-3 | acide perchlorique | > 0,12 - < 0,14 | Danio rerio | Chemosphere 65 (2006) |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Perchlorsäure 0,1 mol/l - 0,1 N Lösung in Butyldiglycol (ohne Einstellung)

Date de révision: 26.03.2024

Code du produit: 33552

Page 11 de 13

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Perchlorsäure 0,1 mol/l - 0,1 N Lösung in Butyldiglycol (ohne Einstellung)

Date de révision: 26.03.2024

Code du produit: 33552

Page 12 de 13

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 55, Inscription 75

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,8,9,12,13.

Abréviations et acronymes

- Ox. Liq: Liquide comburant
- Flam. Liq: Liquide inflammable
- Skin Corr: Corrosion cutanée
- Skin Irrit: Irritation cutanée
- Eye Irrit: Irritation oculaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|---------------------|-----------------------------|
| Skin Irrit. 2; H315 | Méthode de calcul |
| Eye Irrit. 2; H319 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Perchlorsäure 0,1 mol/l - 0,1 N Lösung in Butyldiglycol (ohne Einstellung)

Date de révision: 26.03.2024

Code du produit: 33552

Page 13 de 13

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)